NAJLAH FEANNY/REA

Navigateurs GPS

PEUVENT-ILS GÊNER LA CONDUITE ?

Souvent compliquée, la programmation des systèmes de navigation n'est pas toujours compatible avec une conduite attentive. L'Espagne envisage de restreindre leur utilisation en roulant. Et la France ?

REPÈRES

- En juin 2007, 3 millions de foyers français motorisés possèdent un GPS, soit 15,8 % contre 5,4 % fin 2006 (1 million). Le cabinet d'analyses Canalys table sur 5 millions de GPS pour la fin 2007.
- 41 % des GPS sont utilisés par des foyers habitant des villes de plus de 200000 habitants, contre 27 % en zone rurale.
- Selon une étude de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, 33 % des accidents de la route sont dus à l'inattention. Les sources de distraction sont nombreuses : téléphoner, boire, manger, manipuler la climatisation…
- La Commission européenne a publié, en 1999 et 2007, ses recommandations sur l'utilisation et le bon usage des systèmes électroniques embarqués, dont les GPS. On y apprend ainsi que : *"Les commandes du système doivent être conçues de façon à pouvoir être actionnées sans gêner la fonction première de conduite."* Un vœu pieux qui passe après les législations des États membres.

Et vous, qu'en pensez-vous ? Réagissez sur le forum
www.autojournal.fr

Oui

CORINNE BRUSQUE,
directrice du laboratoire ergonomie et sciences cognitives pour les transports

Il est évident que les systèmes de navigation embarqués minimisent le stress et la perte de concentration en matière de conduite par rapport à la lecture d'une carte papier. Mais pour qu'un GPS soit efficace, son interface doit être de qualité, sous peine de devenir une source de distraction supplémentaire. Il n'est, par exemple, ni souhaitable ni normal que la saisie d'une destination se fasse en roulant : cela provoque une très forte distraction visio-manuelle et le conducteur quitte trop longtemps la route des yeux. Si les systèmes à commande vocale qui commencent à apparaître apportent un plus par rapport à la saisie manuelle, la distraction et le stress ne disparaissent pas pour autant totalement. Il faut que le système soit aussi performant et comprenne rapidement la demande, sans risque d'erreur et dans un environnement parfois plutôt bruyant. S'il faut répéter plusieurs fois la commande face à un dispositif qui tourne en boucle, cela devient rapidement une forte source de stress. La bonne solution reste de programmer sa destination quand son véhicule est à l'arrêt. Il serait même judicieux d'interdire de modifier les coordonnées en roulant. À un moment où la diffusion de ces systèmes est en train d'exploser, il serait bon que les constructeurs automobiles et les équipementiers s'entendent pour prodiguer des conseils de bon usage de leurs systèmes. La Commission européenne* a d'ailleurs déjà publié des recommandations en ce sens à deux reprises.

"Il faut interdire de modifier les coordonnées en roulant."

Non

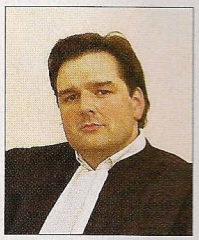

JEAN-BAPTISTE LE DALL,
avocat au barreau de Paris, docteur en droit chargé d'enseignement à l'université Paris V

L'utilisation d'un système de navigation n'a rien de gênant pour la conduite. Pas plus que de discuter avec son voisin ou de grignoter. De plus, restreindre l'usage du GPS est plus que délicat pour le législateur. Il faudrait obliger les équipementiers à intégrer un verrouillage automatique dès que la voiture roule, empêchant toute programmation, et obligeant l'automobiliste à s'arrêter pour accéder au menu, sans bloquer la navigation elle-même. Ce qui ne semble pas aisé. Si une loi ou un décret devait passer, ce serait pour interdire purement et simplement leur emploi car, dans ce domaine, le législateur ne fait pas trop de détail. Mais cela serait complètement improbable pour deux raisons. La première tient à l'utilité même du GPS qui, s'il est interdit, n'a plus de raison d'être. Et cela irait à l'encontre du progrès. La seconde est qu'il faudrait réussir à élaborer des statistiques imputant tel ou tel accident à l'utilisation d'un GPS. Ce qui serait tiré par les cheveux.

Les systèmes de navigation ont prouvé leur utilité et ils apportent de la sécurité. Beaucoup plus en tout cas que la vieille carte routière à moitié froissée ou qu'un itinéraire élaboré par Internet, posé sur le siège passager. Les GPS auraient pu être interdits pour une seule raison : parce qu'ils indiquent les radars automatiques. Mais le cas est exclu par la présence de panneaux annonçant lesdits radars *[et leur géolocalisation sur Internet, ndlr]*. Par conséquent, l'utilisation même du GPS ne peut être remise en question.

"Ces systèmes apportent de la sécurité."

NOTRE AVIS

Une étude réalisée pour le compte du fabricant de GPS TomTom au mois de février 2007 assure que l'utilisation d'un système de navigation réduit les distances parcourues ainsi que la durée des voyages de ceux qui les utilisent. Par ailleurs, toujours selon cette source, les déclarations de sinistres seraient plus nombreuses sur les véhicules non équipés de GPS. Bien sûr, l'intérêt d'un système de navigation en terme de sécurité routière apparaît évident. Mais il est tout de même nécessaire de prendre quelques précautions, comme éviter d'implanter son système nomade en plein milieu du champ de vision normal du conducteur, d'entrer ou modifier sa destination tout en roulant ou encore de changer de vue tout en conduisant. L'arrivée des GPS à commande vocale pourrait mettre un terme à ce débat puisqu'ils permettront de programmer un point d'arrivée sans quitter la route des yeux, ni le volant des mains. À condition, bien sûr, que leur interface soit vraiment performante.

**http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l_032/l_03220070206fr02000241.pdf*